



litige entre propriétaire de voiture et acheteur

Par **celebrin**, le **25/05/2011** à **19:57**

Bonjour,

Avant toutes choses merci pour ceux qui pourront éclairer cette situation.

Ceci concerne ma compagne, ou plus particulièrement la voiture de ma compagne.

Cette voiture a été achetée le 23/03/2010 dans un garage par la mère de ma compagne et son beau père de l'époque. Le bon de commande est au nom de cet homme et c'est également lui qui a financé cet achat. Cet achat était un cadeau pour ma compagne donc aucune reconnaissance de dette n'a été réalisée.

En revanche il y a eu deux certificats de cession de véhicule portants des indications différentes.

Le 1er: datant du 29/03/2010 atteste que ma compagne est propriétaire du véhicule et que le véhicule a été vendu le 29/03/2010.

Le 2eme: datant du 02/04/2010 atteste que cet homme est propriétaire du véhicule et que le véhicule a été vendu le 23/03/2010.

Il semble donc qu'une erreur de papier existe à la base puisqu'il y a deux certificats de cessions réalisés par le garagiste.

Le problème se pose maintenant. Une rupture a eu lieu entre la mère de ma compagne et son ex beau père. Celui ci demande donc le remboursement ou la restitution du véhicule en mettant en avant une dépression connue médicalement.

Pour ce faire, la mère de ce monsieur a plusieurs fois envoyé des textos à ma compagne (qui n'a jamais répondu).

Une lettre en courrier simple vient de parvenir à ma compagne. Cette lettre ne stipule aucun destinataire, aucune date, et demande la restitution du bien avant le 1er juin 2011.

Sur la lettre il annonce l'achat de la voiture en 2009 (1ere incohérence)

Il lui annonce qu'elle s'était engagé à rembourser la voiture (alors qu'elle fait de simple remplacement en clinique)

Il lui annonce qu'une mesure de protection a été mise en place et un état des lieux est en cours d'établissement.

Apparemment la mère de ma compagne lui aurait dit par téléphone qu'au pire elle lui rendrait la voiture.

Il lui propose de faire un prêt personnel pour recouvrer cette dette et qu'il lui fait cadeau des intérêts.

Voilà toute l'histoire. Merci pour les personnes qui sont arrivées au bout. Je souhaite donc savoir la conduite à tenir car cette situation me paraît très étonnante.

En attendant de vos réponses je vous souhaite une très bonne fin de journée.

Alexandre

Par **Domil**, le **25/05/2011** à **20:51**

[citation]Le 1er: datant du 29/03/2010 atteste que ma compagne est propriétaire du véhicule et que le véhicule a été vendu le 29/03/2010. [/citation] vendu par qui ?

Quel certificat de cession a été présenté pour l'immatriculation ?

Par **celebrin**, le **25/05/2011** à **20:58**

Merci pour cette réponse si rapide.

Le certificat présenté pour la carte grise est le numéro1 qui déclare ma compagne propriétaire.

Les deux certificats déclarent le garagiste vendeur.